



INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATION PREALABLE ...)

Depuis le 18 avril 2017, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme se sont réorganisés :

À FLORAC

L'instruction des autorisations d'urbanisme du secteur Sud du département et les conseils aux pétitionnaires

INSTRUCTEURS APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Erick BRAGER, responsable
- Sophie FAGES, instructrice

ZA Saint-Julien du Gourg
48400 FLORAC

Tel : 04 66 45 00 21

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

9H00 – 11H30
14H00 - 16H00

OU SUR RENDEZ-VOUS



À MENDE

Le responsable de la filière ADS au niveau départemental (animation et supervision des instructeurs ADS)

RESPONSABLE DE L'UNITÉ APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

- Didier PLETINCKX

4, avenue de la Gare
48000 MENDE

Tel : 04 66 49 45 18

Pour information, pilotage de la filière ADS :

- Christophe DONNET, chef du service Aménagement et Logement

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC :

sur rendez-vous
à Mende ou à Florac



POUR INFORMATION : L'intervention des services de la DDT dans l'instruction des autorisations urbanisme concerne toutes les communes du secteur sud du département, à l'exception de la commune du Rozier. Pour cette commune, s'adresser à la mairie.